



**QUATRIÈME CONFÉRENCE MONDIALE
SUR LES FEMMES**

Distr.
LIMITÉE

Beijing (Chine)
4-15 septembre 1995

A/CONF.177/L.5/Add.21
14 septembre 1995
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Point 9 de l'ordre du jour

PROGRAMME D'ACTION

Rapport de la Grande Commission

Additif

À sa 6e séance, le 15 septembre 1995, la Grande Commission a approuvé les corrections suivantes du projet de programme d'action :

Chapitre IV.I

Le texte de l'alinéa f) du paragraphe 232 a été modifié comme suit :
"Prendre des mesures pour que les droits fondamentaux des femmes, notamment les droits mentionnés aux paragraphes 96 et 97 de la section C du chapitre IV, soient pleinement reconnus et respectés".

Chapitre IV.A

1. L'alinéa o) du paragraphe 60 a été supprimé.
2. À l'alinéa f) du paragraphe 62, le texte entre crochets a été supprimé.

Chapitre IV.F

1. Le texte de l'alinéa e) du paragraphe 167 a été modifié comme suit :
"Réformer les législations et les pratiques administratives afin que les femmes puissent jouir sur un pied d'égalité des mêmes droits que les hommes sur les ressources économiques, et du même accès à ces ressources, notamment pour ce qui est de posséder des terres et d'autres biens, d'obtenir des crédits, de recevoir des biens par voie de succession, d'utiliser des ressources naturelles et d'avoir accès aux nouvelles techniques appropriées".
2. À l'alinéa b) du paragraphe 180, le texte entre crochets a été supprimé.

Chapitre IV.H

1. Au paragraphe 201, le texte entre crochets a été supprimé.
2. Les alinéas c) et d) du paragraphe 208 ont été fondus en un seul et le texte en a été modifié comme suit :

Mener des activités centrées sur les réformes juridiques concernant, notamment, la famille, les conditions d'emploi, la sécurité sociale, l'impôt sur le revenu, l'égalité des chances en matière d'éducation, les mesures concrètes en faveur de la promotion de la femme et la création de comportements et d'une culture favorables à l'égalité, et promouvoir l'adoption d'une perspective d'égalité entre les sexes dans toute réforme des politiques et programmes dans le domaine juridique.

3. Au paragraphe 226, le texte entre crochets a été supprimé.
4. L'alinéa h) du paragraphe 232 a été supprimé.

Chapitre III

Au paragraphe 46, le texte entre crochets a été supprimé.

Chapitre V

Au paragraphe 291, le texte entre crochets a été supprimé.

Chapitre IV.C

La note de bas de page portant sur l'objectif stratégique C.1 a été supprimée.
